



Pointe-à-Pitre le 13 mai 2024

DECLARATION PRELIMINAIRE INTERSYNDICALE AU CSA-T INSERTION DU 13 MAI 2024

Mme La Présidente,

Réunir une deuxième fois le CSA-T Insertion en maintenant le dossier de travail avec les mêmes documents lacunaires, ne permettant pas l'ébauche d'un échange constructif sur l'insertion, nous paraît peu raisonnable !

Une fois de plus, c'est le dialogue social qui est méprisé, balayé d'un revers de main, réduit purement à une démarche réglementaire. Si vous souhaitiez réellement qu'il en soit autrement, vous prendriez en compte nos observations, nos attentes, formulées lors de notre précédente déclaration préliminaire intersyndicale, mais ce n'est pas le cas !

Mais peu importe ce dossier de travail reste un fiasco tant sur la forme que sur le fond. L'amélioration de la prise en charge des jeunes sur le plan de l'Insertion dans ces conditions s'annonce désastreuse !

Avec votre long parcours professionnel en Guadeloupe (DS, RPI, DTA, DT), votre connaissance du territoire, des moyens obtenus (un Correspondant d'insertion, un CT Placement, un DTA profilé Droit du travail) **nous nous attendions à ce que la question de l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes sous-mains de justice soit votre challenge !**

Et pourtant, Mme la Présidente, **tout ceci ne fut qu'illusion.**

Nous ne sommes pas dupes, **l'Insertion est pilotée par le DTA qui en a fait son domaine réservé.** Mais, nous l'aurons constaté, il semble ne pas maîtriser tous les contours des politiques publiques d'insertion et encore davantage les dispositifs d'insertion à la PJJ.

C'est avec autoritarisme, des prises de décisions inquiétantes, d'annonces farfelues, qu'il a mené sa feuille de route de « la PJJ promotrice d'insertion scolaire et professionnelle ». Voici quelques exemples non exhaustifs :

- Une totale mainmise sur le fonctionnement de l'UEAJ
- L'annonce de la fusion de l'UEAJ et de l'UEHC en un « Internat d'excellence », avec le changement du cadre horaire, avec la question de la place des éducateurs
- Il décide qu'un jeune doit être renvoyé de l'UEAJ
- Il réoriente un jeune à l'insu de son référent MO après une formation

- Il impose les projets d'activités, exemple un jardin agricole à l'EPEI, et particulièrement à l'UEAJ où aucun projet pédagogique n'a été travaillé avec les équipes éducatives. Quid des conditions de « rémunération » des jeunes (argent remis de main à main aux jeunes ?)
- Quid des appels d'offres pour le recrutement de partenaires et leurs conventions dont les professionnel.les n'ont aucune lisibilité
- Quid des bilans des actions menées avec les partenaires afin d'éviter de reconduire celles qui ne sont pas concluantes. Exemple, lorsque nous analysons la fiche projet de l'association « la C.L.E.F », nous constatons que cette action n'est pas adaptée au profil de nos jeunes

Pas de directives claires et cohérentes. Pas de lisibilité, d'information sur l'offre d'insertion sur l'ensemble du territoire déployée à travers un schéma territorial d'insertion. **Aucun travail en commun avec les services, encore moins avec l'équipe éducative de l'UEAJ.** Cette posture managériale qui laisserait à croire que les professionnel.les de terrain n'ont aucune expertise, et que « ZORRO est arrivé » pour rénover l'insertion comme attendu dans l'Axe1 du PSN 2023-2027 !

Madame la Présidente, la question de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes sous-mains de justice, est l'axe transversale de notre institution. Au **Milieu Ouvert, Hébergement, Insertion, nous sommes les acteurs.trices de l'action éducative en matière d'insertion.** Elle passe par notre autonomie pédagogique, nos réflexions, nos projets et notre expertise de terrain. Nous défendons une **vision de l'insertion accessible, émancipatrice pour tous les adolescent.es du territoire, fragiles, hors tout.** Nous ne les trions pas. Ils/elles ne sont pas « dans l'assistantat étatique en venant à l'UEAJ » comme indiqué dans le document de travail.

A ce stade, nous faisons le constat que **la rénovation du dispositif de l'insertion PJJ Guadeloupe est un échec et cela vous incombe !**

Les professionnel.les continueront à ramer tous les jours pour trouver des solutions d'insertion, faute de moyens **matériels adaptés et actualisés** toujours insuffisants : partenaires d'activités diversifiés, protocoles, conventions pour mettre en œuvre les décisions judiciaires (TNR, TIG, Réparations ...), référents institutionnels repérés (MDPH, Emploi, Santé...), des places d'accueil pour l'hébergement des jeunes autonomes et majeurs etc...

Enfin, **il est fort dommageable, qu'en terme de dialogue social rien ne change et empire. Pour preuve ce CSA n'est prévu que pour « débat » et vous avez fait le choix de ne pas retenir la désignation d'un expert,** cadre éducatif à l'Etablissement de Placement Educatif et d'INSERTION. Cadre qui assure les astreintes à l'Unité Educative d'Activité de Jour (UEAJ), participe aux instances en lien avec l'Insertion. « *L'intervention de cet expert ne serait pas liée aux questions abordées dans ce CSAT insertion* », pour reprendre vos propos. Votre choix est à l'image de toute votre « mandature » à la DTPJJ Guadeloupe, un choix arbitraire qui dessert l'intérêt supérieur des mineur.res.

Vous l'aurez compris, les trois organisations syndicales ne peuvent que boycotter de nouveau ce CSA-T Insertion.